

## 141 - ER - Couverture longue du sol

### Critères et sous-critères des contrôles sur place 2026

Type de demande	Elément	Typologie	Critères
141 - ER - Couverture longue du sol	PARCELLE	Toutes les parcelles	<b>Sol couvert</b> Couverture partielle
141 - ER - CLS - ligne de base (contrôle BCAE6)	PARCELLE	Prairie permanente	<b>Etat cultural de la parcelle (liste)</b> <b>Couverture des parties de parcelle avec une pente supérieure ou égale à 10% couverte (15/09-31/12)</b> Installation par l'agriculteur d'une bande anti-érosion conforme sur les parcelles de plantes sarclées ou assimilées Parcelle de plantes sarclées ou assimilées contiguë en bas de pente à une bande anti-érosion conforme (implantée au plus tard le 30/11 de l'année précédente) Parcelle de plantes sarclées ou assimilées contiguë en bas de pente à une surface herbacée ou une zone boisée d'une largeur d'au moins 9 mètres Parcelle ensemencée à l'automne d'une culture hivernale à des fins de récolte ou de pâturage au cours de la campagne suivante Récolte du précédent < 15 jours avant le contrôle Superficie du non-respect (couverture partie en pente)
		Parcelle présentant, au moins en partie, une pente supérieure ou égale à 10%	
	Terre arable		<b>Parcelle couverte (15/09-15/11)</b> Parcelle de maraîchage diversifié sur petites surfaces avec une superficie couverte de la parcelle à 50% (15/09-15/11) Parcelle ensemencée avant le 1er janvier d'une culture hivernale à des fins de récolte ou de pâturage au cours de la campagne suivante Récolte du précédent < 15 jours avant le contrôle Récolte du précédent < 4 semaines avant le contrôle en cas d'autorisation Ministre pour fortes contraintes météorologiques avérées scientifiquement